LES CATT'MÔMES		E7-305-A
Site :	RODEMACK	
Secteur : **APS**	ENFANTS	

Table des matières

I. CARTE D'IDENTITE 3
A. ORGANISATEUR 3
B. ADRESSE SIEGE SOCIAL 3
C. IMPLANTATION 3

II. PREAMBULE 4

III. INTENTIONS EDUCATIVES 4

IV. OBJECTIFS GENERAUX 5

V. OBJECTIFS SPECIFIQUES 6

VI. OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION 6
A. ORGANISATION 6
1. Public: 6
Tous les enfants scolarisés de la maternelle à l'élémentaire sur les communes de Rodemack 6
2. Période : 6
*3. Horaires: ..... **Erreur ! Signet non défini.***
B. MOYENS 6
1. Journée type 6
2. Vie quotidienne 7
3. Axes de Travail /Thématique 10
4. Type d'activités et la nature 11
C. ORGANISATION DE L'ESPACE 15
1. Les structures: 15
2. Espaces occasionnels : 19
3. Structures ou lieux lors d'une prestation 19
D. DEPLACEMENT 19
1. A pieds: 19
2. Véhicule: 20
E. PROCEDURE HYGIENE 21

1. Mesure d'Hygiène en règle générale: ... 21

2. Le nettoyage des mains: ... 21

3. Réception des repas: (pour les personnes concernées) ... 22

4. Le service des repas ... 22

VII. ENCADREMENT ... 22

A. FONCTION ET ROLE ... 23

B. COMPOSITION ... 25

C. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES ... 26

D. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT ... 27

E. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES ... 27

F. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ... 28

G. PAUSES ... 29

H. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA ... 29

1. Déroulement ... 29

2. Grille d'évaluation ... 29

VIII. SUIVI SANITAIRE ... 31

IX. ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE ... 31

A. L'ACCUEIL ... 32

B. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE ... 32

C. LES INFORMATIONS MEDICALES ... 33

D. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LES MOYENS ... 33

1. Les objectifs ... 33

2. Les moyens ... 34

3. Organisation ... 34

E. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES ... 34

F. BILAN ... 34

1. Avec les familles ... 34

2. Avec l'équipe ... 34

X. EVALUATION DU PROJET ... 35

A. QUE VA-T-ON EVALUER? ... 35

B. OUTILS D'EVALUATION ... 35

XI. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE ... 35

A. PLAN SECURITE CANICULE ... 36

1. Limiter les sorties des enfants : ... 36

2. Rafraichir les enfants : ... 36

3. Faire boire les enfants : ... 36

4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ? ... 36

B. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE ... 37

1. CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE ... 39

C. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE ... 39

1. RECOMMANDATIONS GENERALES EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE : ... 40

D. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT ... 41

1. POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : 42

2. Attentats : comment en parler aux enfants 43

E. PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 44

XII. EMARGEMENT 50

I. CARTE D'IDENTITE

A. ORGANISATEUR

L'association « **Les Catt'Mômes »** dont la mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement d'enfants, développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme et en s'opposant aux phénomènes d'inégalité, de ségrégation et d'exclusion.
Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

B. ADRESSE SIEGE SOCIAL

Association Les Catt'Mômes
3 rue Jacqueline AURIOL
57570 CATTENOM

C. IMPLANTATION

L'association « Les Catt'Mômes » gère 8 sites sur le territoire communautaire de la CCCE en milieu rural sous le n° organisateur : **057ORG0355**

N° déclaration	*Adresse*	*Commune*	*Secteur*
	Groupe scolaire « Michel de Montaigne », Allée du Bois	57570 BREISTROFF-LA-GRANDE	APS
0570355AP000323-E01	**Foyer Socio-Culturel, Ecole J-M PELT, place des Baillis**	**57570 RODEMACK**	***APS***
	2 rue Paul Verlaine	57570 MONDORFF	APS
	Foyer Socio-Educatif, 5 rue de la Justice	57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	APS-MR
	3 rue Jacqueline Auriol	57570 CATTENOM	APS-MR-AL
	3 rue Jacqueline Auriol secteur ados	57570 CATTENOM	APS-MR-AL
	14 Rue de Metz	57570 FIXEM	APS
	6 rue de l'ancien Moulin	57570 GAVISSE	APS
	Route de Gandren	57570 BEYREN-LES-SIERCK	APS

En cas de déclaration d'accident et pour les accueils se déroulant en Moselle, vous pouvez joindre la DDCS de Moselle au 03.87.75.81.17 ou 03.87.75.81.18 et hors des heures ouvrables au 06.08.23.28.20 ou 06.88.86.05.17. – Courriel: ddcs-alerte@moselle.gouv.fr

II. PREAMBULE

Les Centres de l'association Les Catt'Mômes accueillent en priorité les enfants de 3 à 12 ans, selon leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité. Certaines structures peuvent accueillir les adolescents, à condition de pouvoir leur proposer un local adapté et un encadrement professionnel.

Chaque mode d'accueil est présidé par une démarche pédagogique. Ainsi, le temps du repas par exemple a été pensé comme une action à part entière organisée autour d'un projet pédagogique spécifique.

III. INTENTIONS EDUCATIVES

L'association Les Catt'Mômes considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir CITOYEN à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Les objectifs éducatifs y sont déclinés ci-dessous :

- Permettre le développement intellectuel de l'enfant et du jeune,
- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente et leur donner envie de pratiquer plusieurs fois la même activité afin de progresser,
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel,
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel,
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique,
- Faciliter la participation de parents à des activités,
- Favoriser le lien social au sein de la commune et de la communauté de communes,
- Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité,
- Favoriser le lien social entre les partenaires, acteurs locaux ayant une incidence sur le développement de l'enfant et du jeune,
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.

1. Importance du projet pédagogique

Il est la définition de l'orientation que nous souhaitons donner à nos actions, il fixe le cadre de notre organisation.
Celui-ci permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.
Chaque animateur est unique mais nous devons avancer dans le même sens, sur la base de règles et d'attitudes communes.
L'enfant doit-être au centre de nos préoccupations.

Nous devons être attentifs à notre attitude qui est l'image que nous renvoyons aux parents.
Le projet est voué à évoluer au fil des années et ne demande qu'à être lu, réfléchi, mis en pratique, évalué et amélioré.

2. ***Soutien à la Parentalité***

Nous devons agir sur les représentations de la parentalité, les problèmes qui lui sont associés et les résultats escomptés en soutenant la parentalité.
A ces parents qui sont considérés en difficultés plus que « coupable », nous proposerons de l'aide et du soutien plus que des sanctions et/ou un rappel de l'autorité.
L'enfant est un individu à part entière qui mérite attention, écoute et respect.
Les enfants ont des besoins qu'il s'agît de prendre en considération afin de favoriser un développement optimal à tous les niveaux : physique, cognitif, affectif et social.
La parentalité apparaît comme un processus qui se développe et implique des compétences à acquérir.
La valorisation de la parentalité apparaît comme le reflet d'importantes transformations dans la modalité d'interventions sociales.
L'enfant en souffrance ne doit pas être corrigé ou puni mais il doit être aidé et protégé.

3. ***Mieux vivre avec la Planète***

Retrouver le contact avec la nature, comprendre son fonctionnement et l'influence des activités humaines, s'initier aux techniques écologiques.

Les enjeux écologiques, individuels et collectifs, sont une préoccupation quotidienne et concernent chacun. Les mentalités et les comportements doivent évoluer. Et si un vrai changement se produit, c'est surtout par les générations futures qu'il passera. L'éducation à l'environnement est un domaine de plus en plus sensible, nous avons un rôle de prévention. Nous souhaitons sensibiliser les enfants au respect de l'environnement dès leur plus jeune âge, pour qu'ils deviennent des adultes respectueux et responsables.

4. ***La qualité – L'efficacité – L'excellence***

Proposer des activités encadrées par un personnel qualifié.

Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire c'est passer d'un univers à un autre, de l'école à la famille ou de la famille à l'école. C'est un lieu de plus dans sa journée et un nouveau temps en collectivité. Les conditions d'accueil et l'aménagement des locaux sont donc des éléments très importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas vécu comme trop long.
Cela passe par la formation des professionnels mais aussi le respect de la sécurité physique et psychique des mineurs dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités

Objectifs généraux qui en découlent

1. Développer les échanges
2. Permettre à l'enfant de devenir plus autonome et responsable.
3. Soutenir la motivation et la persévérance de l'enfant face aux difficultés.
4. Renforcer au travers d'activités le lien entre les familles et l'association
5. Encourager notre imagination en la transformant en création et en innovation

IV. OBJECTIFS GENERAUX

- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente,
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport…,

V. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Permettre à l'enfant de découvrir des activités variées, adaptées et originales sur le thème choisi en l'occurrence « le Biz'art »
- Développer la créativité de l'enfant au travers de différents supports, matériaux et techniques proposés par l'équipe,
- S'amuser,
- Apprendre aux enfants à se relaxer, se détendre
- Se divertir et se défouler tout en pratiquant des activités physiques telles que les sports collectifs
- Préparation d'une exposition sur le sur le thème « Biz'Art »

VI. OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION

A. ORGANISATION

1. *Public:*

Tous les enfants scolarisés de la maternelle à l'élémentaire sur les communes de Rodemack

2. *Période :*

L'accueil périscolaire se déroulera du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 7 juillet 2024

3. *Horaires:*

Les jours d'accueil sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Matin	Pause méridienne	Forfait 1	Forfait 2
7h30-8h45	12h15 -14h	16h30 -18h15	18h15-18h30

B. MOYENS

1. *Journée type*

APS	
7h30 à 8h45	**Accueil du matin:** Accueil échelonné des enfants Activités à l'intérieur ou à l'extérieur suivant le temps,

	Rangement, appel, Ecole
12h15 à 14h	**Pause Méridienne :** Activités à l'extérieur ou intérieur suivant le temps Repas au foyer socio culturel de Rodemack en 2 services : 12h pour les maternelles + CP/CE2 et 13h CM1/CE1/CM2 Activités extérieures ou intérieures suivant le temps avant le retour à l'école
16h30 à 18h15	**Accueil du soir : « Forfait 1 »** Appel des enfants, Goûter Activités dirigées Départ échelonné des enfants. Rangement.
18h15 à 18 h30	**Accueil du soir : « Forfait 2 »** Appel des enfants, activités dirigées ou libres Départ échelonné des enfants 18h15 : devoirs en autonomie Rangement.

Ces journées sont des journées type où l'enfant a la possibilité de se reposer ou de s'assoir à tout moment. L'équipe d'animation respectera ce besoin et s'y adaptera.

2. ***Vie quotidienne***

a. *Accueil du matin*

Les enfants arrivent suivant des horaires échelonnés et seront répartis dans les différentes salles d'activité. L'animateur leur proposera des activités comme la lecture, les jeux de société, le dessin Chacun sera libre de s'adonner à ses propres envies. L'enfant pourra tout aussi bien jouer seul, s'il le souhaite (petites voitures, dînette, poupées...). L'accueil du matin reste un temps assez calme pour permettre à l'enfant de démarrer sa journée tout en douceur.

Dès que le temps le permettra, les enfants pourront profiter de la cour pour jouer pendant l'accueil avec des jeux extérieurs.

C'est pendant cet accueil que les parents nous donneront leurs recommandations pour la journée de périscolaire de leur enfant. (Médicaments, la personne qui vient le chercher le soir, s'il est fatigué… La coordinatrice ou l'animateur qui prend le message devra le retranscrire sur le cahier prévu à cet effet. (cahier accueil et excuse) Ce cahier se trouvera à l'accueil.
De même tout incident durant la journée sur un enfant devra y figurer afin que tout le monde soit en mesure de répondre aux questions des parents le soir. (enfant blessé, fatigué, sieste, bagarre….).

Pour la rentrée 2023/2024, les enfants de primaires seront tous accueillis au périscolaire se trouvant au 1er étage de l'école élémentaire.
Les enfants de maternelles seront accueillis au 1er étage du foyer, en face de l'école primaire à partir de 7h30 avant de prendre le bus pour rejoindre l'école maternelle.

Une des deux animatrices venant à 7h30, se consacrera au relevé des messages par mail et à l'accueil des parents qui peuvent avoir des messages à fournir. (excuses, inscription, médicaments ou recommandations…)

L'autre animatrice s'occupera des enfants en satisfaisant un maximum leur demande : lego, jeux de société… ou jeux collectifs, activités de groupes, bricolage.
Les enfants pourront y participer ou non à leur demande.

Ce sera un bricolage ou un jeu d'intérieur qui durera au moins ½ h, car à partir de 8h35 les enfants se préparent pour l'école, et /ou un jeu d'extérieur d'au moins ½ h lors de beau temps.

Cette activité dirigée permettra aux enfants venant dès 7h30 de pouvoir occuper le temps du matin au périscolaire par d'autres activités que le temps libre, car jusqu'à 8h30 le temps peut paraître long et certains enfants sont demandeurs.

TABLEAU DES TACHES

MATINS	Administration et accueil des parents consiste à - Prendre les messages des parents et les reporter sur les cahiers, les plannings - Répondre au téléphone - Ecouter les messages téléphoniques - Regarder les mails d'excuses des parents - Passer commande au FJT à 8h30

b. *Pause méridienne :*

Le temps de la pause méridienne sera un temps éducatif.
Il faut **bien accueillir, bien nourrir, bien éduquer** pour faire en sorte que la « cantine » devienne un véritable « restaurant scolaire ».
L'enfant doit être dans les conditions que tout adulte attend de ce moment : détente, amitié, convivialité de l'accueil, qualité de l'alimentation…
Pour cela, les animateurs aménageront l'espace pour le rendre fonctionnel et adapté, aménageront les différents temps de service, feront participer les enfants, les responsabiliseront pour les valoriser.
L'après-repas est avant tout **un temps de détente** et de **libre épanouissement.**

Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :
- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table afin d'éviter les allers et venues durant le repas.
- Les enfants puissent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas.
- Les enfants soient accompagnés à chaque table par un animateur dans la mesure du possible.

Au cours du repas l'animateur veillera à ce que chaque enfant :
- ait au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas.
- goûte aux aliments qu'il ne connait pas afin de lui faire éventuellement apprécier.
- ne joue pas et ne gaspille pas la nourriture.

Après le repas, les enfants auront le choix de pratiquer :
- Des activités (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes...) afin qu'ils puissent se détendre et se divertir avant leur retour en classe.
- La relaxation sur des tapis de sol, notamment pour les plus jeunes qui profiteront ainsi d'un temps calme, pendant que l'animateur leur racontera une histoire.
- Des jeux en plein air qui par beau temps et selon la demande des enfants restent privilégiés.

Afin de rendre plus attractif le moment du repas, des animations à thème seront proposées. Ces moments festifs illustreront principalement les périodes de Carnaval, St Valentin, Pâques, la semaine du goût, Noël et la nouvelle année, certain pays (Italie, USA, chine…)
Pour ces occasions particulières, l'accent sera mis sur la décoration, le menu et la mise en scène.

Dans tous les cas et selon chaque secteur, chacun prendra le temps de manger à son rythme en essayant de goûter à tout.
Cependant un enfant qui ne souhaite pas goûter un aliment, n'en sera pas forcé. Le moment du repas reste un moment convivial où l'échange entre les enfants et l'animateur est important.
Rappelons que le temps du repas n'est pas la mise en œuvre d'une simple restauration collective mais un moment pédagogique fort qui doit être mis au service de l'apprentissage du goût, de la diététique, du savoir être, du soin et de l'hygiène.

Deux services seront pratiqués afin de minimaliser le bruit dans le restaurant.
Les maternelles ainsi que les CP/CE2 prendront leur repas au 1er service dès la sortie de l'école. Pendant ce temps les CE1/CM1 et CM2 profiteront d'un moment de détente dans la cour et à 13h prendront leur repas.

c. *Temps calmes et repos :*

Les enfants n'ayant pas toujours conscience de leur besoin de repos, des temps calmes sont proposés afin de respecter le rythme physiologique de chacun.

Le temps calme s'oriente vers un « temps libre » où l'enfant organise avec ou sans copain son activité : les jeux extérieurs sont privilégiés car ils permettent aux enfants de se défouler avant la reprise de l'école, les jeux de société, lecture, dessin sont réservés lors de mauvais temps.
L'animateur est présent et propose des jeux que les enfants peuvent ou non partager.

d. *Accueil du soir et après-midi :*

Les enfants prendront le goûter. Une attention particulière sera faite tout au long de l'année à l'équilibre alimentaire des enfants, notamment à travers les goûters que nous leur proposerons. Nous privilégierons le pain accompagné de fromage ou de chocolat, ainsi que les céréales, les compotes ou les fruits. L'enfant pourra choisir ce qu'il souhaite.

Après le goûter, mise en place d'animations variées adaptées aux différents âges des enfants. Les animatrices prendront en charge les enfants suivant leur groupe d'appartenance. Différents espaces leur seront attribués.
Chaque lieu devra répondre aux besoins conformes pour permettre un accueil des plus favorables. Plusieurs ateliers spécifiques seront proposés.

L'équipe d'animation restera toujours à l'écoute des enfants afin de diversifier les animations de la journée. Pour cela, nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace coloriage et un espace jeu.
Comme à l'accueil du matin, les enfants pourront dès que la météo le permettra jouer dans le parc de jeux extérieur ou la cour de l'école en fonction des sites.

Pause F1 : pour la rentrée, les enfants de maternelles iront pratiquer leurs activités dans le foyer socio-culturel jusqu'à 18h, puis rejoindront les primaires au périscolaire situé à l'école JM Pelt.

3. *Axes de Travail /Thématique*

Mise en place d'animations variées suivant l'âge des enfants. Les animateurs prendront en charge les enfants suivant leur groupe d'appartenance. Différents espaces leur seront attribués.
Chaque lieu répondra aux besoins conformes pour permettre un accueil des plus favorable.
Plusieurs ateliers spécifiques seront proposés.

L'équipe d'animation restera toujours à l'écoute des enfants afin de diversifier les animations du soir.

Cette année, nous proposeront aux enfants différents thèmes comme

Pour les maternelles :

- Arts déco
- Arts géométriques
- Pays imaginaire de Peter pan
- Le médiéval

Pour les primaires :

- A l'aise dans mon espace
- Biz' art
- Cuisine
- Parole aux enfants

Nous travaillerons aussi et tirerons nos activités vers les axes demandés par les membres du bureau de l'association Catt'mômes
Qui sont :

Soutien à la Parentalité
Nous devons agir sur les représentations de la parentalité, les problèmes qui lui sont associés et les résultats escomptés en soutenant la parentalité.
A ces parents qui sont considérés en difficultés plus que « coupables », nous proposerons de l'aide et du soutien plus que des sanctions et/ou un rappel de l'autorité.
L'enfant est un individu à part entière qui mérite attention, écoute et respect.
Les enfants ont des besoins qu'il s'agît de prendre en considération afin de favoriser un développement optimal à tous les niveaux : physique, cognitif, affectif et social.
La parentalité apparaît comme un processus qui se développe et implique des compétences à acquérir.
La valorisation de la parentalité apparaît comme le reflet d'importantes transformations dans la modalité d'interventions sociales.
L'enfant en souffrance ne doit pas être corrigé ou puni mais il doit être aidé et protégé.

Mieux vivre avec la Planète
Retrouver le contact avec la nature, comprendre son fonctionnement et l'influence des activités humaines, s'initier aux techniques écologiques.
Les enjeux écologiques, individuels et collectifs, sont une préoccupation quotidienne et concernent chacun. Les mentalités et les comportements doivent évoluer. Et si un vrai changement se produit, c'est surtout par les générations futures qu'il passera. L'éducation à l'environnement est un domaine de plus en plus sensible, nous avons un rôle de prévention. Nous souhaitons sensibiliser les enfants au respect de l'environnement dès leur plus jeune âge, pour qu'ils deviennent des adultes

respectueux et responsables.

La qualité – L'efficacité – L'excellence
Proposer des activités encadrées par un personnel qualifié.
Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire c'est passer d'un univers à un autre, de l'école à la famille ou de la famille à l'école. C'est un lieu de plus dans sa journée et un nouveau temps en collectivité. Les conditions d'accueil et l'aménagement des locaux sont donc des éléments très importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas vécu comme trop long.
Cela passe par la formation des professionnels mais aussi le respect de la sécurité physique et psychique des mineurs dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, mais aussi par la qualité des activités proposées…

4. *Type d'activités et la nature*

a. *Activités libres*

Afin que l'enfant, en tant qu'individu, puisse trouver des moments propres à lui, différentes activités libres seront proposées à travers plusieurs espaces mis en place par l'équipe d'animation. Les espaces organisés créent ainsi un repère pour l'enfant et permettent de le rassurer. Les enfants pourront ainsi avoir des activités individualisées, respectant les besoins de chacun. Ces aménagements procurent une autonomie pour les enfants, qui restent néanmoins toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.
L'enfant doit pouvoir jouer seul, avoir des moments bien à lui afin d'organiser son temps comme il le désire.
Pour cela nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace dessin coloriage et un espace jeux en prenant soin de veiller à ce que l'enfant puisse trouver facilement ce qui lui convient. Cela lui permet également de garder une certaine indépendance. Nous retrouvons principalement ces activités à l'accueil du matin et pendant la pause méridienne ainsi qu'à d'autres moments de la journée quand le besoin s'en fait sentir pour l'enfant.

Les enfants pourront dès que le temps le permettra jouer à l'extérieur et profiter également d'un espace vert. Mise également à disposition de jeux extérieurs (ballon, jeux de société géants, cordes à sauter, raquettes, échasses...) pour que chacun puisse s'amuser librement, mais toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

Les activités libres sont très importantes dans une journée, c'est un temps où les enfants échangent et s'adonnent à des activités qu'ils ont choisies. Plusieurs choix s'offrent ainsi à eux : activités manuelles, jeux, activités sportives. Les enfants se répartissent comme ils le souhaitent et ont la possibilité de proposer d'autres activités. L'enfant est libre de ses choix. L'animateur reste présent et répond, dans la mesure du possible, à leurs attentes.
L'enfant devra être un citoyen à part entière, sa participation sera essentielle.
Les animateurs proposeront des activités ou jeux de groupes et l'enfant pourra y adhérer suivant son envie.

b. *Activités improvisées*

Tout au long de l'accueil, l'équipe d'animation proposera des animations improvisées en fonction de la période, la météo, l'actualité, des axes de travail et la demande des enfants.

Les animateurs seront à l'écoute des enfants en organisant des forums afin de recueillir les avis et propositions de chacun. Cela permettra aux enfants de s'organiser, avec l'aide de l'équipe d'animation, pour des activités, règles de vie collective permettant de bien vivre ensemble.
Les activités improvisées nous rappellent que quelquefois, l'enfant a besoin de laisser exprimer

ses désirs. On peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, bien pensée par l'animateur. Mais qu'au contraire, l'enfant ait lui-même envie de suggérer une activité. Dans ce cas, on le laissera proposer son activité qui sera menée avec l'aide de l'animateur. Cela va de même pour l'animateur qui se rend compte que l'activité qu'il voulait proposer n'est plus adaptée pour diverses raisons et de ce fait propose tout à fait autre chose. Pour exemple, il fait beau, les enfants sont trop agités pour faire l'activité prévue initialement, l'animateur leur proposera de faire des jeux à l'extérieur.

c. *Activités encadrées*

Des animations seront proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe d'animation. Ces axes permettront de répondre aux objectifs fixés mais également de réaliser et proposer des projets à long terme avec les enfants.
Les activités dirigées seront proposées par l'animateur :

→ Elles sont le résultat de constats établis sur le terrain.
→ Elles reflètent également le désir de l'animateur de proposer des activités qu'il apprécie plus particulièrement du fait qu'il les maîtrise parfaitement de par sa formation. Les enfants seront d'autant plus motivés à l'approche d'une nouvelle activité que l'animateur le sera lui-même.
→ Elles tiennent compte aussi des souhaits des enfants qui ne manquent pas de les suggérer lors d'entretiens informels ou dans les boîtes à idées. L'animateur étant toujours à l'écoute des enfants en essayant de répondre à leurs attentes dans la mesure du possible et du réalisable bien entendu.

Les soirs seront consacrés à une activité à thème pour le trimestre. Il est important que l'enfant puisse se positionner et s'investir dans la continuité d'un projet.
La mise en place d'un thème permet à l'enfant d'avoir une cohérence par rapport à ce que l'animateur lui propose. L'activité à thème permet en outre de fédérer le groupe et de suivre un projet du début à la fin en mesurant son évolution.
Un travail de sensibilisation et d'information sera fait au préalable pour que l'enfant comprenne bien ce qu'il va vivre durant le temps de l'activité.

Calendrier Prévisionnel des animations F1 :

ACTIVITES MATERNELLES – 1ER TRIMESTRE 2023-2024

Lundi- Magali et Mélodie
ART –Déco foyer
- Animaux en playmais
- Bonhommes avec des feuilles d'arbres pour les cheveux
- Monstres à l'encre soufflé
- Oiseaux sur des branches (peinture aux poings)
- Picasso
- Les tournesols de Van Gogh (collage et craie grasse)

Mardi- Magali et Amandine
Art géométrique – Déco foyer
- tableau fait à la peinture au scotch
- Arbre fait avec des cercles de peinture
- cheveux fait à l'encre soufflé
- Mobiles ovales et ronds en collage
- sculptures faits en rouleaux PQ

Jeudi- Magali et Sabrina
Pays imaginaire de Peter Pan
- Fresque des pirates : bateau pirate, île des pirates avec un coffre trésor, Crochet et le crocodile
- Fresque des sirènes : rocher avec les sirènes et une cascade
- Fresque avec le ciel et des nuages avec Peter Pan, La fée clochette, Wendy et ses frères
- Mobile avec les personnages de Peter Pan
- Jeux des différences/Labyrinthe/Puzzle sur le thème de Peter Pan

Vendredi- Magali et Mélodie
Le Médieval
- Couronne en forme de château (Feutres)
- Boucliers (peinture)
- Prince/Princesse en collage
- Chevaux des chevaliers (craie grasse)
- Château fait avec la main en peinture et gommettes
- Epées ou miroirs en peinture et collage
- Flambeaux en collage

ACTIVITES PRIMAIRES – 1ER TRIMESTRE 2023-2024

Lundi : « à l'aise dans mon espace »
Salle des Jeux Olympiques :
Déco de la salle sur le thème des Jeux olympiques Paris 2024 :
Les anneaux, la flamme olympique, les mascottes, les sports des JO, les handisports des JO, les médailles, le podium, les fanions…
Salle de la Jungle :
Déco de la salle sur le thème de la jungle :
Les feuilles géantes, les animaux de la jungle, les lianes, les fleurs géantes…

Mardi et jeudi : « exposition : BIZ'ART »
Portrait œuf, animal œuf, chien/chat arc-en-ciel, animal journal, tableau papier journal branches et oiseaux, méga fleurs en rond, livre papillons, carte à gratter, fleur en papier roulé, tableau ticket de métro, pot de fleur boutons, portrait bonhomme tissu, chat au fusain, tableau papillons, tableau Kandinsky, fresque graffitis et pop-art

Vendredi : « Paroles aux enfants »
Cuisine salée et sucrée, Jenga, jeu du pouilleux, petits bricolages, Jeu de l'oie géant, Défis légo, Blind test, Dessinez, c'est gagné », Défis blagues…
Jeu du pac-man, balle américaine, balle au camp, foot, parcours de motricité avec échasses, jeu des pinces à linge

Lors de la journée parole aux enfants ceux-ci proposeront eux même les activités qu'ils désirent mettre en place. Par exemple : fabrication de slim, jeu de l'oie géant, fabrication de boucles d'oreilles, tournoi de foot, tournoi de balle au camp…

Le 2ème et 3ème trimestre sont encore à déterminés

→ *Projets COMITES*

Dans le cadre de la demande du bureau et du CA nous travaillerons certains projets avec les comités.

Declic'photos :
- A définir

→ *Activités encadrées avec prestataires*
Néant

→ *Grands jeux*

Les grands jeux restent toujours un temps fort pour les enfants. Cela implique un temps plus important de préparation.
Une histoire est imaginée pour annoncer le jeu. Chaque animateur se déguise pour rendre l'histoire encore plus vraisemblable et donner un côté plus festif au jeu. Les enfants sont autonomes, ils forment des équipes qui se déplacent dans les différents ateliers proposés suivant le thème choisi.

Au moins 1 grand jeu par trimestre sera organisé :

Sem du gout : du 9 au 13 octobre : « Viva Italia »
Lundi : goûter pesto vert et rouge avec gressins + jeu d'adresse : « La pizza »
Mardi : goûter panettone + Grand jeu (jeu de piste)
Jeudi : goûter tiramisu + jeu sur les monuments et les villes d'Italie
Vendredi : goûter bruschetta que les enfants confectionneront

- Grand jeu : 1 à chaque vacance
- Octobre : sem. du goût : 10 octobre
- Décembre : à déterminer
- Février : à déterminer
- Avril : à déterminer
- Juillet : à déterminer

Les dates et thèmes sont à déterminer en réunion d'équipe.

→*Projets enfants parents*

Depuis plusieurs années, le conseil d'administration et l'équipe pédagogique souhaitent créer des moments privilégiés où enfants et parents peuvent partager ensemble.
L'objectif étant que les enfants puissent faire découvrir ce qu'ils ont pu réaliser à leurs parents, ou jouer le temps d'une animation avec leurs parents.

Les manifestations représentent le moment privilégié pour ces échanges.

Ces moments privilégiés permettront aux enfants, aux familles et à l'équipe d'animation de partager un moment convivial.

Ces manifestations demandent énormément de préparation. Elles sont organisées sur le trimestre. Certains matins et /ou le vendredi en APS du soir seront consacrés à la préparation des fêtes terminant l'année civile ou l'année scolaire.

- Une grande fête sera organisée sur le site de Rodemack au mois de mai. Parents et enfants pourront jouer ensemble à des jeux de société, et déguster un gouter lors d'un moment convivial. Les animateurs seront déguisés et auront au préalable décoré la cour. Cette année le thème de la fête est « le Camping »

- Exposition « Biz'art » : à partir 6 décembre et ce pendant 15 jours nous organiserons une exposition représentant l'art vu par les enfants . Cette exposition se fera au 1er étage de l'école primaire de Rodemack.

→*Mobilisation en fonction de la vie associative de la commune*

Participation aux manifestations locales organisées sur les communes. L'équipe d'animation mobilisera les enfants sous la base du volontariat, en réalisant des décorations, jeux, animations…

→*Mobilisation en fonction des opportunités*

Participation aux animations, projets mis en œuvre par nos partenaires (Ligue de l'enseignement, Centres sociaux, associations locales organisant des accueils collectifs de mineurs…).
Ex : rallye de la citoyenneté, concours vidéo…
Les projets ne sont pas exhaustifs, ils pourront être complétés tout au long de l'année.

C. ORGANISATION DE L'ESPACE

1. Les structures:

Description de votre structure, insérer un plan et éventuellement des photos des différents espaces (cuisine, toilettes, salles d'activités, bureau, coins aménagés...)

**Salle des poissons,
Espace anim', cuisine**

Bureau, accueil

2 WC pour les 3/6 ans

Salle des Jeux Olympique

Salle de la jungle

Coin lecture, jeux pour les maternelles en F2

Coin lecture pour les primaires

Cour d'école et périscolaire

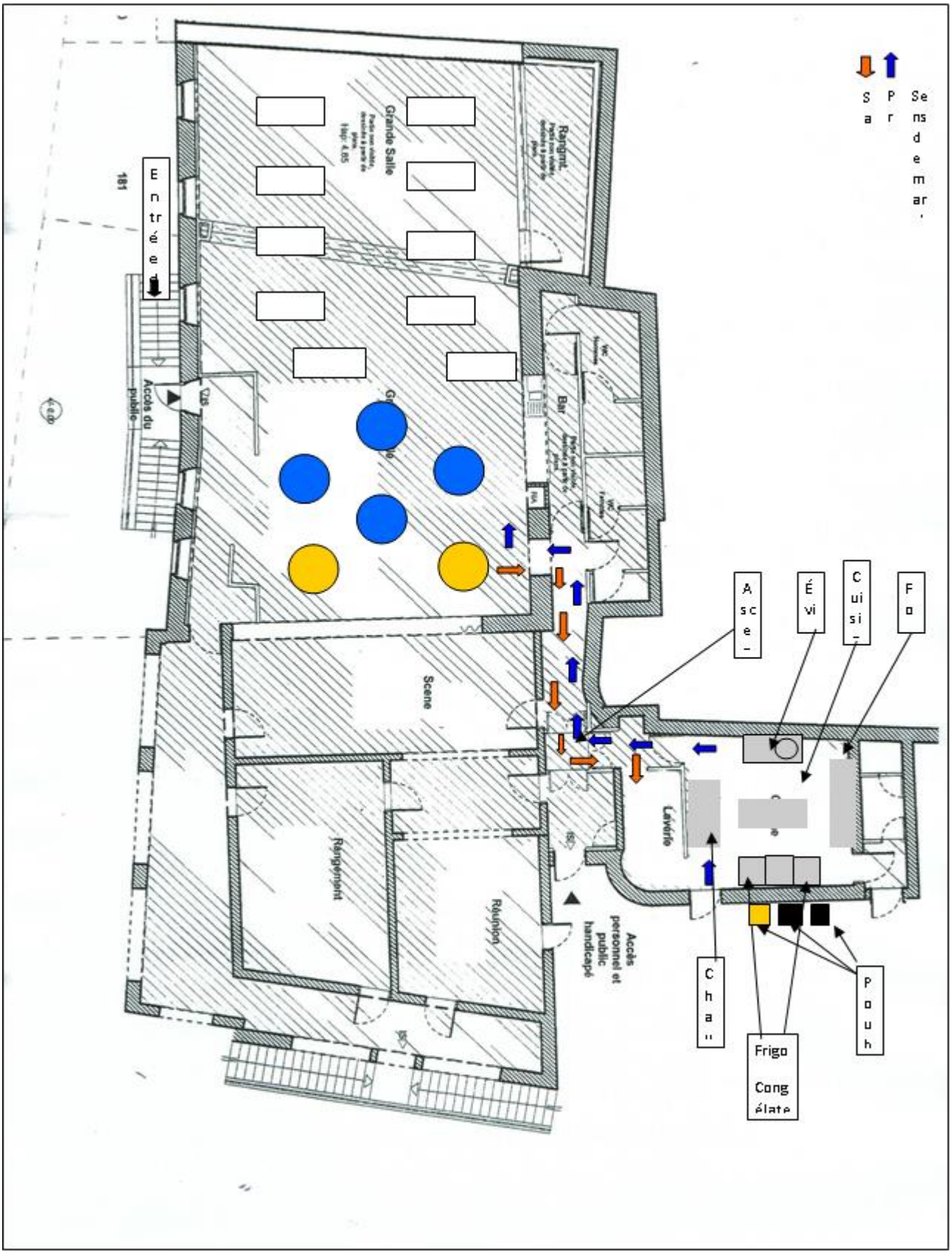
Sens de marche
Sa
Pr
Entrée
Accès du public
Gas
Grande Salle
Rangmt.
Bar
Scene
Réfectoire
Réunion
Accès personnel et public handicapé
Lavérie
Asce-
Évi
Cuisi-
Fo
Chau
Frigo
Cong
Pouh

2. *Espaces occasionnels :*

Lieux	Description	Circuit à emprunter pour s'y rendre
Gymnase	Déplacement à pied Utiliser la procédure de déplacement à pied Départ : Place des Baillis, 1. prendre Rue des Margraves vers rue du Four Banal 2. tourner à gauche pour rester sur rue des margraves 3.prendre à gauche sur la D57 3. tourner légèrement à gauche (prendre le lotissement) 4 puis Gymnase Districal	Gymnase Districal Rue de Mondorff, 57570 Rodemack

Les animatrices tiendront systématiquement à jour la fiche de sortie, en indiquant le chemin emprunté (le plus court et le plus sécurisé dans tous les cas).

3. *Structures ou lieux lors d'une prestation*

Néant

D. DEPLACEMENT

1. *A pied:*

→ Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
→ Les enfants se rangent deux par deux.
→ Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
→ L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
→ L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
→ Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
→ Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
→ Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible

d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.

→ Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.
→ Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
→ Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc…).
→ S'il y a un bus à prendre, il faudra s'assurer que tous les enfants montent effectivement dans le bus, en les comptant et en les nommant.
→ Lors des trajets cantine, les fiches sanitaires de liaison restent à disposition dans le lieu de rangement habituel.

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B).

2. Véhicule:

Disposition générale :
Avant de prendre possession du véhicule, les animateurs doivent vérifier le document « Organisation des trajets » qui est affiché. Lors de sortie de la structure, ne pas oublier :

→ les fiches sanitaires,
→ une trousse de secours,
→ la liste des enfants,
→ Les numéros de téléphone d'urgence (de l'association, des pompiers, du SAMU…).

Trajet en véhicule de l'association :

→ Procéder à un état des lieux à chaque utilisation du véhicule (avant et après l'utilisation). Toute anomalie sera déclarée sur l'enregistrement E7-404 qui se trouve dans le véhicule. Cette fiche dûment renseignée sera remise à la coordinatrice qui se trouve sur le lieu concerné. En cas de non-conformité du véhicule, toute personne a un droit de retrait.
→ S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule. Dans le cas où la jauge se situe dans la zone de réserve, le signaler immédiatement à la coordinatrice.
→ Vérifier que les papiers du véhicule se trouvent dans la boîte à gants.
→ Vérifier que le matériel transporté soit rangé dans le coffre. Il est important qu'il ne bouge pas lors du transport. Aucun objet ne doit se trouver au-dessus du tableau de bord, de façon à ne pas encombrer la vue du chauffeur.
→ Prendre soin d'installer les enfants les plus petits en taille sur les rehausseurs prévus à cet effet (poids maxi. De 35kg).
→ Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière.
→ Mettre 8 enfants maximum dans les véhicules.
→ Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).
→ Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.
→ Aider les plus petits à monter ou à descendre.
→ En cas d'accident, les animateurs trouveront le constat à l'amiable dans la boite à gant. Ils doivent agir dans l'ordre suivant :
  - Se munir du gilet de signalisation

- Placer le triangle de signalisation 50 m avant le véhicule.
- Mettre les enfants en sécurité soit derrière la glissière de sécurité s'il y en a une.
- Prévenir les secours, s'il y a lieu
- Prévenir l'association en donnant le lieu exact et la liste nominative des enfants à bord.

  Que doit faire l'association le cas échéant :
- Dépêcher un véhicule avec deux animateurs dedans.
- Prévenir une dépanneuse.
- Faire la liste exacte des enfants à bord du véhicule.
- Faire le lien entre l'hôpital et les familles s'il y a lieu.

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B)

E. PROCEDURE HYGIENE

1. Mesure d'Hygiène en règle générale :

→ Se nettoyer et se désinfecter les mains régulièrement,
→ Déclarer tout de suite les affections digestives graves ainsi que les maladies de la peau auprès du responsable de votre antenne,
→ Traiter tout de suite les blessures et les protéger par des pansements étanches et des gants,
→ Ne pas porter des bijoux aux mains (montre, bague, bracelet) lors de la réception,
→ Porter une coiffe enveloppant la totalité de la chevelure lors de la réception,
→ Mettre un tablier propre lors de la réception,
→ Ne pas utiliser son tablier pour s'essuyer les mains,
→ Ne pas fumer au poste de travail,
→ Ne pas tousser ou éternuer sur les denrées alimentaires,
→ Garder le poste de travail bien rangé et en parfaite propreté,
→ Appliquer à la lettre le plan de nettoyage qui est affiché en cuisine,
→ Relever les températures quotidiennement sur l'enregistrement E3-102,
→ Nettoyer le réfrigérateur mensuellement et le notifier sur E3-102 l'enregistrement sera conservé par les coordinatrices de site, sans limites aucunes,
→ Prévenir en urgence la Direction si la température du réfrigérateur dépasse 4°.

2. Le nettoyage des mains:

Comment se nettoyer les mains correctement ?

→ A défaut de lavabo à commande, ne pas refermer le robinet avec les mains nettoyées, mais en protégeant la main par une serviette à usage unique,
→ Pour le séchage, utiliser des serviettes à usage unique,

Quand faut-il se nettoyer les mains ?

→ Avant de commencer le service,
→ Après être passé aux WC (pour soi ou en accompagnant un enfant),
→ Après les travaux de type « sale » (enlèvement des déchets, nettoyage, etc…),
→ Après avoir éternué ou toussé.

3. Réception des repas: (pour les personnes concernées)

Avant la réception

1. Allumer l'armoire chauffante (au minimum 2H00 avant la réception),
2. Vérifier la température du réfrigérateur et s'assurer de sa propreté, une fois par jour,
3. Se nettoyer les mains correctement,
4. Nettoyer tous les plans de travail alimentaire ainsi que les tables avant d'y mettre le couvert,
5. Mettre sa tenue de travail : charlotte, tablier et éventuellement les gants et masque.

REMARQUE : ne plus toucher à rien avant l'arrivée du livreur pour la réception.

Pendant la réception

REMARQUE : fermer les fenêtres et les portes (pas de courant d'air).

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids (maximum 4°) et les mettre directement dans le réfrigérateur (sans le cartonnage),
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de 63°) mettre directement dans l'armoire chauffante,
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de 63°), mettre directement 6dans l'armoire chauffante,
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Si les températures sont supérieures à 3° pour le froid et inférieures à 63° pour le chaud, il faut :
   - refuser les aliments,
   - mettre en place le repas de substitution,
   - remplir une fiche d'amélioration E2-301.

4. Le service des repas

Pendant le service

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids 4° et servir aussitôt,
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de63°),
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de63°),
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Servir aussitôt les aliments aux enfants.

(1) Cf. : Procédure Hygiène réception et service des repas (P3-100-A).

VII. ENCADREMENT

A. FONCTION ET ROLE

Directrice générale :

- → Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,
- → Gestion des ressources humaines (recrutement, management, plan de formation…),
- → Gestion financière de l'ensemble de la structure,
- → Gestion de l'équipe éducative pour les aspects pédagogiques, organisationnels (techniques, financières, logistiques, administratifs) pour l'ensemble des secteurs,
- → Rencontres régulières avec les partenaires afin d'assurer un suivi : pédagogique, financier, coordination,
- → Veille réglementaire auprès des administrateurs et équipe pédagogique,
- → Mise en place de formations internes répondant aux attentes du territoire et nos objectifs.
- → Participation au développement local,
- → Développement des actions à destination du public jeunes,
- → Participation aux réunions mensuelles organisées par la CCCE,
- → Développement des projets avec les autres associations locales.

Directeur multi site :

- → Responsable de la mise en place du projet de l'association,
- → Garant du respect du projet pédagogique et éducatif,
- → Lien avec le conseil d'administration,
- → Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité…),
- → Gestion administrative et financière de l'association,
- → Gestion du personnel / management / formation,
- → Coordination des activités,
- → Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
- → Encadrement et gestion des animateurs.

Le Directeur multi a exclusivement une mission de coordination et n'est pas compté dans le taux d'encadrement.

Animateur référent désigné représentant la Directrice organisation Multi site :

- → Représente la Directrice en son absence,
- → Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
- → Lien direct avec la Directrice,
- → Informer l'équipe pédagogique des décisions,
- → Responsable de la mise en place des décisions prises lors des réunions pédagogique,
- → Assurer le bon déroulement des temps d'animation,
- → Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- → Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
- → Respect de la courbe d'activité,
- → Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
- → Encadrement d'un groupe,
- → Restitution / fiche action, bilan.

Animateur :

- → Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
- → Construire une relation de qualité avec les mineurs,
- → Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,

→ Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
→ Respect de la courbe d'activité,
→ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadrement d'un groupe,
→ Restitution / fiche action, bilan.
→

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait attention au langage envers l'enfant, la façon de lui parler, de lui présenter les choses
- Il ne doit pas crier
- Il doit montrer l'exemple : ne doit pas manger différemment et à table avec lui, ne pas dire devant l'enfant que ce n'est pas bon.
- Il fait part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Le "NON" doit être expliqué et justifié
- C'est la compétence qui donne l'autorité ; un animateur compétent c'est :
  - -> Un animateur qui propose de vrais jeux
  - -> Un animateur qui chante de jolis chants
  - -> Un animateur qui propose de véritables activités auxquelles il a réfléchi

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec le coordinateur.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.…)
-

Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.
- Il n'y a pas de familiarité avec les parents
- Il ne discute pas des problèmes de l'enfant sans en avertir au préalable le coordinateur et ceci en particulier.

L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique. Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordé par les parents.

En conclusion : L'animateur …

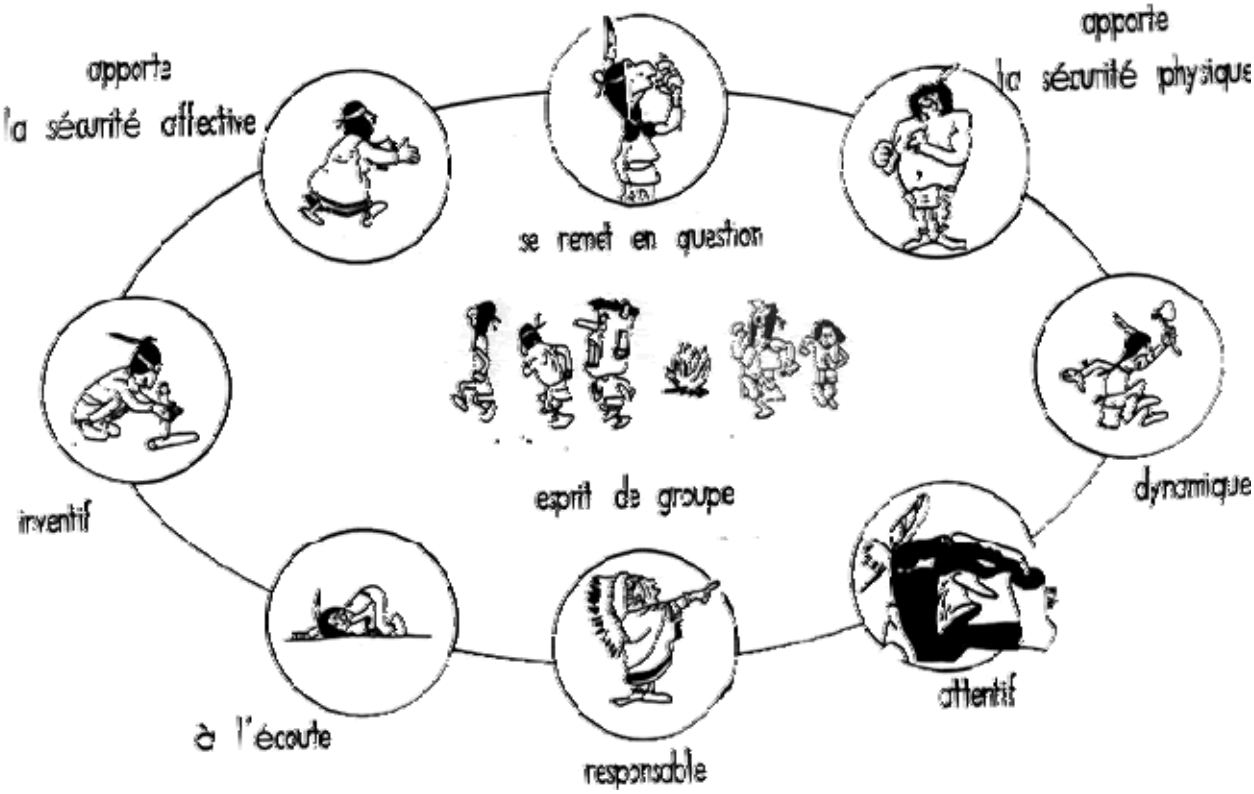

Être animateur : c'est partager l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée.

L'enfant est en temps de loisirs, l'animateur travaille avec le sourire, il est d'une grande disponibilité.

B. <u>COMPOSITION</u>

NOM	PRENOM	FONCTION	DIPLOME
MALERBA	Corinne	Coordinatrice	BAFA, BAFD, Bpjeps
JOMINET	Frédérique	Animatrice	BAFA
TALANDIER	Valérie	Animatrice	Non diplômée
MORISSEAU	Nadine	Animatrice	BAFA
WERNER	Régine	Personnel de service et Animatrice	Non diplômée
CARON	Mélodie	Animatrice	BAFA
HUBERT	Amandine	Animatrice	CAP petite enfance
GLODEN	Pauline	Animatrice support	BAFA + CAP petite enfance et stagiaire BAFD
DE VECCHI	Magali	Animatrice	BAFA +CAP petite enfance
REMI	Michèle	Animatrice Volante	BAFA

C. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES

Le Directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein des structures. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route…) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :
Aux enfants :

- → De se sentir en sécurité,
- → De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- → De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

A l'équipe d'encadrement :

- → De travailler de manière cohérente par rapport au projet,
- → D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- → D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- → Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- → Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- → Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction

adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),

→ Déléguer au collègue ou au Directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

→ Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela ne servira à rien),

→ Ne dîtes pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous- mêmes respecter les règles),

→ Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,

→ N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue,

→ Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Toute l'équipe devra :

→ Savoir être patiente, écouter, expliquer…

→ Être responsable

→ Prendre des initiatives

→ Veiller à la sécurité

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorité, la loi, la morale…). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation. Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

D. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

La répartition de l'encadrement des groupes d'enfants sera réfléchie et décidée lors des réunions pédagogiques en fonction de l'effectif et l'âge des enfants.
Rappel :

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
APS	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14

E. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES

Une réunion d'animation mensuelle encadrée par la coordinatrice dont les objectifs principaux sont de coordonner les animations, mettre en commun les expériences, évoquer les problèmes rencontrés face à un enfant, à une activité ou autre.
Un ordre du jour sera envoyé par mail par la coordinatrice.

Exemple d'ordre du jour qui est complété suivant les évènements :

ORDRE DU JOUR

Date :

Pédagogique :
- Bilans trimestriel :
- Activités APS : récapitulatif démarrage :
- Fête

Organisation interne :
- Procédures :
- Démarche qualité : fiche d'amélioration : avez-vous des fiches d'amélioration à me remette ?
- Organisation :
- Formation :
- RIS

Administratif :
- Heure :
    - X :
    - X1 :
    - X2 :
    - X3 :
    - X4 :

- A rendre documents : avenants, objectifs RIS …..

Communication :

Divers :
- Autres (apportez vos questions, vos suggestions, vos informations…)
- Problèmes rencontrés avec les enfants
    - Rodemack :

    - Breistroff :

Un compte rendu sera écrit et ranger dans le classeur « compte rendu » se situant dans le placard de la coordinatrice.

F. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

*** Direction :** le Directeur se consacrera exclusivement à ses fonctions de coordination, en assurant une présence régulière.

* **Animateur support** : il sera clairement identifié. Il sera le lien entre le site et le directeur. Il est garant du bon fonctionnement du projet pédagogique en son absence. Il est responsable et dispose d'une certaine expérience en animation.

* **Equipe d'animation** : celle-ci se réunira très régulièrement afin de conserver une cohésion de fonctionnement entre les sites. Les lundis matin seront consacrés à ces temps de travail.

* **Réunions d'équipe** : elles réuniront l'ensemble de l'équipe un mardi AM par mois. Elles

seront un lieu d'échange entre tous.

* **Bilans trimestriels** : ils feront l'objet d'une réunion spécifique avec l'ensemble de l'équipe. Des spécificités par site seront ajoutées.

*** Répartition des animateurs** : les animateurs pourront être amenés à changer de commune pour l'encadrement d'activité. Des plannings précisant le temps de travail ainsi que le lieu seront affichés dans chaque site.

* La Directrice générale, ainsi que la Directrice Adjointe de l'association pourront également intervenir rapidement sur chacun des sites si nécessaires.

G. PAUSES

Des temps de pauses seront planifiés suivant le chapitre V article 1.3.1 de la Convention Collective Nationale des acteurs du lien social et familial.

H. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA

1. Déroulement

→ En début de stage sera proposée une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des attentes et des objectifs fixés par la Direction.
→ Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur les animateurs permanents, l'adjoint pédagogique, l'équipe de direction.
→ En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire.
→ En fin de stage, le stagiaire fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses remarques.

2. Grille d'évaluation

EVALUATION BAFD	I	M	B	Observations
I=Insuffisant M=Moyen B =Bien				
LE SAVOIR-ETRE				
Développer mes capacités d'écoute				
Etre présent et disponible				
Etre empathique, ouvert				
Etre dynamique et moteur				
Etre organisé, gérer mon rythme				
Faciliter le travail pris en charge par les autres				
M'exprimer de façon audible				
Assurer mes paroles, mes actes, mes écrits, mes décisions, mes engagements				
Prendre de la distance pour communiquer				
LE SAVOIR				
Connaître la législation et les obligations				
Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant				
Connaître les différentes méthodes de travail en équipe				
Définir le rôle et les fonctions de chaque membre d'une équipe pédagogique				
Maîtriser un vocabulaire de pédagogie en rapport avec les fonctions à exercer				
Identifier les partenaires				
LE SAVOIR-FAIRE				

Remplir et faire remplir des documents d'évaluation				
Expliquer et transmettre des objectifs éducatifs				
Elaborer des objectifs pédagogiques				
Rédiger un projet pédagogique				
Permettre et prendre en compte la parole de l'enfant				
Prendre des décisions et les argumenter				
Favoriser l'expression des membres de son équipe, leur prise d'initiative et leur créativité				
Recruter				
Manager				
Animer une réunion et d'une manière générale, divers temps de travail				
Evaluer des actions, un projet				
APTITUDES				
Etre initiateur, conducteur et porteur d'un projet pédagogique				
Accompagner les animateurs et les adjoints dans leur formation				
Etre garant du bon fonctionnement de la collectivité dans le cadre de la loi, en préservant la sécurité de chacun des acteurs				
Etre garant de la communication interne et externe				
Etre garant de la gestion budgétaire et administrative				
Exprimer clairement ses limites, tout en étant dans une démarche active d'apprentissage et de progression				
Ne doit pas avoir de comportement et/ou d'attitudes				
Non admis par la loi Française et de l'éventuel pays d'accueil				
Non respectueux des autres personnes				
Non respectueux des locaux et du matériel				
Pouvant mettre en danger physique et/ou moral les autres acteurs du centre				
Pouvant le mettre personnellement en danger physique				
Ne doit pas avoir de discours				
Non admis par la législation Française				
Ne respectant pas les autres acteurs du centre				
Traduisant des conceptions pédagogiques, modes de relation et d'organisation non respectueux des personnes et en particulier des enfants et des jeunes				

EVALUATION BAFA	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Observations**
1Trèssatisfaisant **2**Satisfaisant **3**Moyen **4**Insatisfaisant **5** Très insatisfaisant						
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						
Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc…)						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement à la préparation et/ou réunion						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						
Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						

L'activité						
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						
Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire »						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gérer un temps de voyage						
Sait gérer un temps d'accueil						
Les relations / Le partenariat						
Sait prendre en compte les demandes des parents						
Travaille avec les animateurs Brevets d'Etat						
Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades						
Travaille avec l'équipe de service						
Le projet						
Connaît la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						

VIII. SUIVI SANITAIRE

Le « ***chargé du suivi sanitaire*** » est la personne désignée pour :

- → faire le suivi des fiches sanitaires de liaison,
- → informer l'équipe d'animation des allergies ou autres,
- → identifier les mineurs qui prennent des médicaments,
- → s'assurer, signer et dater les médicaments occasionnels ainsi que l'ordonnance apportés par les parents,
- → ranger les médicaments dans l'armoire à pharmacie hors de portée des enfants,
- → être garant du remplissage de la trousse de secours,
- → suivre le registre des soins apportés.

Une personne est nommée en cas d'absence du directeur.

Pour l'année **2022-2023**, le chargé du suivi sanitaire est Corinne MALERBA.
L'armoire à pharmacie de la structure se trouve dans le bureau de la coordinatrice, hors de portée des enfants. On y trouve le matériel autorisé pour soigner les enfants, ainsi qu'un registre des soins apportés.

IX. ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE

Ouverte à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Les valeurs énoncées dans notre projet éducatif (le respect de la dignité, la solidarité et la démocratie), reflète notre sensibilité à la question de l'égalité. Nous avons pu constater au quotidien que les écarts ne cessent de se creuser que de nouvelles situations d'exclusion apparaissent et c'est dans cette démarche que nous souhaitons développer une solidarité. Cette solidarité prête une attention aux différentes formes d'inégalités et de discriminations, y compris celles qui existent entre personnes valides et personnes en situation de handicap, avec l'ambition d'accueillir tout le monde.

Cette démarche de mixité des publics permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant pour lequel le respect de sa dignité passe par une volonté de lui offrir une réelle égalité des chances.
L'accueil d'un enfant le plus précocement possible, quand ses parents le souhaitent, participera à :

- → Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
- → Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
- → Dynamiser son intégration ;
- → Donner la possibilité à ses parents de goûter à une vie normale ;
- → Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations D'entraide

A. L'ACCUEIL

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, et le Directeur responsable de la structure au travers d'une fiche personnalisée. Cette rencontre permettra de déterminer les modalités de l'accueil (aménagement du temps d'accueil, de l'espace, repérage des lieux pour l'enfant et la famille…).
Le type d'handicap n'est, en principe, pas un frein à l'accueil cependant une réponse personnalisée sera proposée à la famille.
La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

- → Un premier contact,
- → Répondre aux questions des parents,
- → De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- → De récupérer toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,
- → De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (Établir une démarche d'intégration).

La rencontre avec les parents permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien.
La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers…

B. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Ils seront également renseignés

sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille. Il sera mis à disposition sur chaque site, un livret comportant des fiches renseignant sur les différents handicaps ainsi que des conseils à adopter.

La sensibilisation passera également par un moment d'échange entre les différents encadrants, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Cet échange permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

Les livrets d'accueil pour les enfants avec troubles de la santé sont consultables dans le classeur DDCS en annexe du projet pédagogique.

C. LES INFORMATIONS MEDICALES

Toutes informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant seront diffusées à l'ensemble de l'équipe.
Le Directeur du centre sera le référent, en son absence une personne désignée assurera ses fonctions. Il devra s'assurer :

- → De la prise du traitement,
- → De s'assurer que l'enfant ait toujours le traitement avec lui pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme…)
- → Des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),
- → De vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laissent en permanence sur la structure

Un emplacement spécial sera désigné pour le rangement du traitement éventuel (armoire à pharmacie dans le bureau de la coordinatrice)
Le PAI est joint en copie à la fiche sanitaire.

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
MEDECIN Dc Pauly	03 82 59 56 00
HOPITAL Bel-air	03 82 55 82 55
CENTRE ANTI-POISONS NANCY	03 83 32 36 36
MAIRIE	03 82 83 05 50
ENFANCE MALTRAITEE	119
DDCS	03 87 75 41 55
ARS	03 87 39 75 00

D. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LES MOYENS

1. Les objectifs

- → Permettre à l'enfant de s'épanouir dans sa vie d'enfant,
- → Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser

faire des projets,
→ Respecter chaque enfant et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,
→ Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,
→ Permettre à tous les enfants et à leurs parents de se sentir reconnus,
→ Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

2. Les moyens

→ L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'apprivoiser. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,
→ Désignation de personnel référent,
→ Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modulés,
→ Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
→ Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,
→ Formation du personnel.

3. Organisation

Pour chaque enfant présent au cours de l'accueil, une feuille personnalisée de prise en charge sera rajoutée au projet pédagogique précisant le handicap, le référent, l'adaptation nécessaire (organisation des activités, technique…), le mode de participation de l'enfant, fonctionnement de l'équipe.

E. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

La personne référente sera à la disposition quotidiennement des familles. Elle pourra ainsi donner des informations sur la journée, sur l'enfant, sur ses progrès… Moment important autant pour les parents que pour l'ensemble de l'équipe pour mieux comprendre l'enfant dans son quotidien.

F. BILAN

1. Avec les familles

A la fin de l'accueil un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

Les bilans d'accueil pour les enfants avec troubles de la santé sont consultables dans le classeur DDCS en annexe du projet pédagogique

2. Avec l'équipe

Afin d'évaluer l'organisation générale de l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap, un bilan au sein de l'équipe sera également proposé au trimestre les secteurs APS et MR et la fin de

chaque ACM.
Nous devons être toujours dans une démarche d'amélioration.

X. EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

A. QUE VA-T-ON EVALUER?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur. Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.
Exemple :

- → Où les actions prévues ont-elles été réalisées ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- → Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- → Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (caractéristiques du public, projet éducatif).
- → L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas…).

B. OUTILS D'EVALUATION

- → Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain. Relais d'infos par l'animateur référent.
- → Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives (une fiche en fin de période).
- → Une boîte à idées est mise en place à l'endroit où les parents signent.
- → Bilan avec l'équipe :

APS	Bilan trimestriel après chaque période

- → Evaluation par les enfants sous forme de forum, dessins (soleil, nuage) …
- → Evaluation par les parents avec une enquête de satisfaction.

XI. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

A. PLAN SECURITE CANICULE

La chaleur expose rapidement les enfants au coup de chaleur et aux risques de déshydratation rapide. Les enfants ne s'en rendent pas forcément compte. C'est aux adultes d'être particulièrement vigilant sur ce point.

1. Limiter les sorties des enfants :

- Limiter les promenades et sorties pendant les pics de chaleur, toujours avec des vêtements légers, amples, de couleur claire, sans oublier un chapeau, inciter les enfants à appliquer leur crème solaire si les parents en fournissent.
- Eviter les activités physiques et sportives, ou les pratiquer aux heures les plus fraiches (le matin).
- Emporter des quantités d'eau suffisantes lors des déplacements.
- Privilégier les récréations dans le parc à l'ombre des arbres.

2. Rafraichir les enfants :

- Aérer les pièces (ouvrir le soir en partant et fermer le matin en arrivant) et occulter les fenêtres exposées au soleil durant la journée (attention : pour éviter les défenestrations accidentelles d'enfants, ne jamais laisser un enfant seul près d'une fenêtre et préférer l'ouverture des fenêtres en mode « oscillo-battant »)
- Permettre aux enfants de s'humidifier le visage et la nuque, ou de participer à une éventuelle bataille d'eau afin qu'ils se rafraichissent…
- Mise en place de ventilateurs qui sont efficaces uniquement dans le cas où la peau des enfants est humidifiée. Utiliser les ventilateurs seulement si la température de l'air ne dépasse pas 32 degrés. Au-delà, cela peut être dangereux du fait d'une augmentation de la température
- Veiller à la qualité de l'alimentation (chaîne du froid)

3. Faire boire les enfants :

- Proposer à boire très fréquemment, au moins toutes les heures durant la journée, en donnant de l'eau fraiche sans attendre que les enfants manifestent leur soif.
- Mettre des bouteilles d'eau en permanence au frigo afin de disposer d'eau fraiche.
- Proposer des fruits frais pour le goûter s'il en reste de midi.

4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ?

a) Signes d'alerte :

- fièvre, pâleur, somnolence ou agitation inhabituelle, soif intense avec perte de poids.

ATTENTION ! Il peut s'agir des premiers signes d'un coup de chaleur, c'est une urgence médicale car il y a un danger de mort.

Que faire ?

- Placer l'enfant dans une pièce fraiche (salle à manger, ou exceptionnellement au sous-sol si la salle à manger n'est pas suffisamment fraiche, en cas de danger immédiat)
- Donner immédiatement à boire à l'enfant et recommencer de manière régulière.
- Permettre à l'enfant de se mouiller le visage et la nuque avec l'eau du robinet…

b) Signes de gravité :

- troubles de la conscience
- refus ou impossibilité de boire
- couleur anormale de la peau
- fièvre supérieure

  !!! Il faut appeler immédiatement le SAMU en composant le 15

Enfants asthmatiques :

- En cas de crise d'Asthme, se référer au protocole médical fourni par les parents, et dans le cas où il n'y en a pas, appeler le SAMU.

c) En cas de pollution associée à une forte chaleur :

Comme pour les adultes, les pics de pollution peuvent représenter un risque d'aggravation de l'état de santé des enfants.
Les symptômes pouvant survenir à cette occasion sont les suivants :

- Toux
- Rhinite
- Gêne respiratoire
- Irritation de la gorge ou des yeux

Que faire ?
Prendre un avis médical en appelant le SAMU. Ces pics de pollution pourraient en effet révéler une sensibilité particulière de certains enfants non mise en évidence jusque là

B. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE

→ ***Signal d'alerte : sonnerie incendie***

Point de rendez-vous : rue du four banal si l'animation est au périscolaire de l'école ou place Baron Charles de Gargan à côté de la mairie si l'animation est dans la cour ou au foyer socio culturel.

Pour le Rez de chaussée et les personnes se trouvant dans la cour le point de rassemblement : aller place Baron Charles de Gargan à côté de la mairie de la cour.

1. CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE

Matériel à emporter :

- planning d'appel,
- classeurs d'émargement,
- Clefs de la structure, (il est indispensable que les animateurs aient leur clef sur eux et / ou à portée de main). Clef portail
- Gilet de sécurité

Personnes référentes par ordre de priorité :

- Le coordinateur
- L'animateur responsable de site
- La personne nommée responsable en cas d'absence du coordinateur et du responsable de site.

Déplacement des groupes :

Au signal, les animateurs rassemblent leur groupe et se dirigent calmement vers la sortie LA PLUS PROCHE. Les sorties de secours sont matérialisées par des flèches vertes situées au-dessus de chaque entrée de salle.
Les animateurs font traverser les enfants se rendent au point de rassemblement. (CF procédure déplacement à pied). Il est bien entendu que les animateurs se déplaceront avec les enfants en respectant les règles du code de la route.

Issues de secours :

.

ATTENTION : tout déplacement se fait dans le calme et sans courir.
ATTENTION : avant le départ, vérifier la présence d'enfants dans les toilettes ou tout autre endroit caché (chaque animateur).
La personne référente (La coordinateur ou le responsable de site) s'assure que tout le monde a évacué les lieux, vérifie les toilettes, récupère les classeurs d'émargement.
Fermer les portes derrière soi.
Une fois arrivé au point de rendez-vous :
Les animateurs comptent les enfants de leur groupe et les gardent rangés en sécurité.
Pour gagner du temps, l'appel des enfants de maternelle et de primaire se fait séparément et simultanément.
La personne référente viendra vérifier le comptage et vérifiera le classeur d'émargement.
Une fois le public en sécurité = Appeler le 18.
Aller vers un responsable des secours afin de débriefer avec lui.

C. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE

Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident nucléaire

En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :

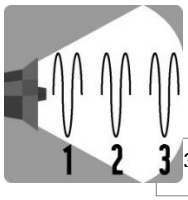

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

FREQUENCE France Bleu : 98.5 Mhz
FREQUENCE France Info : 106.8 Mhz
FREQUENCE France Inter : 99.8 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des enfants a été prévu dans son école et à l'accueil périscolaire.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

1. RECOMMANDATIONS GENERALES EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE :

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

- regroupez tout le monde dans les locaux
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air
- coupez ventilation et chauffage

- **Attendez les consignes des autorités.** En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :
  - demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
  - ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).

D. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT

Moyen d'alerte: : sifflet

ALERTE ATTENTAT (police, secours européens, urgences nationales par SMS)	17 ou 112 ou par SMS au 114

Niveau de vigilance Vigipirate : « sécurité renforcée risque attentat ». La plus grande vigilance est recommandée sur les lieux de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs ainsi que dans les clubs sportifs recevant des mineurs, en particulier confessionnels.

Dans tous les cas, les organisateurs observeront la plus grande vigilance sur les lieux de séjour ou d'activités et lors des embarquements, débarquements et transferts des publics concernés dans les cars, gares, ports et aéroports et éviteront les regroupements de longue durée sur la voie publique.

De manières générales, la vigilance autour des bâtiments les plus sensibles ouverts au public

La vigilance sera maintenue sur les bâtiments officiels, institutionnels ou symboliques et devra porter également sur les principaux sites touristiques, culturels et historiques, les gares et les interconnexions rencontrant une forte affluence durant toute la période estivale.

La sécurisation des sites de rassemblement les plus sensibles

Localement, les préfets préciseront les consignes particulières à mettre en œuvre pour chaque manifestation en extérieur. Les organisateurs d'évènements se rapprocheront des services préfectoraux pour préciser les mesures de sécurité à prendre, en fonction du contexte lié notamment au lieu et à la thématique de la manifestation. Les manifestations seront déclarées à la gendarmerie.

La sensibilisation des opérateurs et du grand public

Une sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'attaque est recommandée :
http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste.
En complément, il est conseillé de télécharger l'application pour Smartphone "Système d'alerte et d'information des populations" (SAIP), conçue pour diffuser les alertes sur les attentats ainsi que les consignes de sécurité.
Par ailleurs, les ministères chargés des affaires sociales ont réalisé en juin 2016 deux guides de bonnes pratiques de vigilance face à la menace et de réaction aux attentats. Leur diffusion et leur

mise en application sont encouragées :
- « Guide de déclinaison des mesures de sécurisation périmétriques et bâtimentaires » ;
- « Guide à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge des accueils collectifs de mineurs », ainsi que son annexe, tous 2 joints dans le classeur DDCS. Chaque membre de l'équipe pédagogique aura pris connaissance des informations présentées dans ce guide ainsi que son annexe.

1. POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

a) Développer sa vigilance

- Identifier les acteurs de l'établissement pour mieux repérer d'éventuels inconnus.
- Ne pas ouvrir la porte d'entrée à des personnes inconnues.
- Demander la carte d'identité à toute personne « inconnue » :
  - Qui viendrait chercher un enfant, un ados,
  - Qui viendrait livrer quoique ce soit, (courrier, colis etc…).
- Prévenir la hiérarchie en cas de problème lié aux demandes citées ci-dessus, ou simplement en cas de doute, d'absence d'information.

- Détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels :
  - sac abandonné, colis suspect ;
  - véhicule suspect (stationnement prolongé, stationné à proximité du bâtiment sur un emplacement inapproprié, comportement des occupants, moteur tournant) ;
  - attitude laissant supposer un repérage (allées et venues, observation prolongée, etc.) ;
  - tenue vestimentaire inhabituelle pour la saison ;
  - sous-traitants, livreurs en dehors de leurs zone et horaires d'intervention.
- Faire remonter, suivant la procédure établie, toutes situations particulières (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes, etc.).
- Être à l'écoute des enfants ou des adolescents qui peuvent évoquer des informations perçues notamment sur les réseaux sociaux.
- Signaler tout changement de comportement chez un adhérent ou d'un adulte (signes de radicalisation)
- De manière générale, signaler à la hiérarchie ce qui intrigue ou pose question.

b) S'échapper

- Condition 1
  - Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.
- Condition 2
  - Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les enfants ou les adolescents.
- Dans tous les cas :
  - Rester calme.
  - Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
  - Utiliser un itinéraire connu.
  - Demander le silence absolu.

c) S'enfermer

- Situation 1 : les enfants sont dans les locaux
  - Rester dans les locaux et rejoindre la salle prévue pour le confinement.
  - Verrouiller les portes.
- Situation 2 : les enfants ou les ados ne sont pas dans les locaux

- Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

• Dans tous les cas :

- Se munir d'un téléphone portable ou du téléphone de la structure.
- Demander aux enfants de se déplacer rapidement et en silence.
- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
- Éteindre les lumières.
- Débrancher les appareils électriques.
- S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
- Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.

d) Alerter

- Déclencher l'alerte spécifique « attaque terroriste » prévue par l'établissement et non pas l'alarme incendie : <u>sifflet.</u>
- Prévenir les forces de sécurité en essayant de donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?).

Appeler le 17, le 112 ou par SMS le 114.

e) Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours

- N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.
- Laisser toutes les affaires sur place.
- Évacuer calmement les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect.
- Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

2. <u>Attentats : comment en parler aux enfants</u>

a) Principes généraux

• Être à l'écoute. Inviter d'abord l'enfant à s'exprimer pour ne pas dire plus que nécessaire. Si vous vous livrez à un moment d'échange en groupe, veiller à ce que la parole de chacun soit respectée, par exemple à l'aide d'un bâton de parole. Vous-mêmes, intervenez le moins possible.
• Protéger tant que possible les enfants des images, ne pas tenir de propos morbides.
• Ne pas édulcorer la réalité mais ne pas rentrer dans les détails.
• Ne pas avoir peur d'exprimer des émotions. Les enfants ne comprendraient pas qu'un événement aussi choquant soit discuté sans émotion.
• Adapter les discussions à l'âge de l'enfant.
-- Pour les plus jeunes, insister sur le retour à la normale.
-- À partir de 6-7 ans, évoquer la réprobation générale de l'acte, la force de la Loi, et le rôle de protection qu'ont les adultes à l'égard des enfants.
-- Avec les enfants de 8-9 ans, on peut aborder plus précisément les événements sans jamais laisser de place à la brutalité.
-- Avec les adolescents, on peut imaginer des échanges argumentés, mettant en valeur les principes démocratiques de libre expression et de laïcité, mais rappelant aussi le cadre de la Loi.

Éléments de discours

Présenter sobrement mais sans détour les événements. Rappeler ce que les autorités ont fait pour sécuriser la population et terminer sur une note de solidarité.
« La police et l'armée ont été appelées pour nous protéger. Pour l'instant, il n'y a plus de danger. Nous sommes tous très tristes de qui s'est passé. Un homme au volant d'un camion a foncé dans la

foule. Les gens ont eu très peur car ils ont été surpris et ne se méfiaient pas. Ceux qui commettent ces actes sont des terroristes. Ce sont des personnes qui ne supportent pas que d'autres aient des idées différentes d'eux et qui au lieu de s'exprimer avec des mots, utilisent la violence et tuent. Ils veulent nous faire peur et nous provoquer. Ils veulent semer la pagaille dans notre pays. Nous devons rester soudés les uns les autres. » Vous trouverez des ressources utiles sur le site : http://www.cahiers-pedagogiques.com/Des-ressources-pour-parler-avec-les-enfants#.V4kWjp2LgYE.twitter

E. PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19

Dans un contexte de pandémie, il est de la responsabilité de chacun de mettre en place des mesures de prévention et de protection pour contenir autant que possible la propagation du Covid-19.

C'est ensemble que nous surmonterons le COVID-19 !

1. Le rôle des parents

Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au retour à la maison.
Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant (température doit être inférieure à 38°) avant le départ pour l'école et le périscolaire. En cas de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre au périscolaire et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test RT-PCR.

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre…

2. Les conditions d'ouverture de l'établissement

- **Le respect du taux d'encadrement**

- **La formation des salariés**

- **Le respect strict des recommandations sanitaires**

Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture du site. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il sera cependant réalisé avec une plus grande fréquence.

Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, les cas échéants objets ludique et pédagogique…) seront quotidiennement désinfectés avec un produit virucide.

- **Le maintien de la distanciation physique**

- Les activités doivent être organisées par petits groupes.

- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil. La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un

mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle sera respectée dans la mesure du possible tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords du périscolaire, couloirs, restauration scolaire…)
Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et les groupes d'élèves (2 m) notamment dans les salles de périscolaire et les espaces de restauration.
Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas entres les élèves mais bien entre les groupes d'élèves.

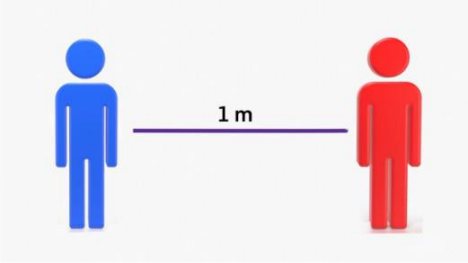

- **L'application des gestes barrière**

Les gestes barrière, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces gestes sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

- **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel.
Il doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée au CENTRE ;
- Avant de rentrer dans la salle ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir, dès lors que l'activité a commencé et à la fin de l'activité ;

- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

- **Lieux d'activités**

Les mineurs provenant d'écoles différentes pourront être reçus au sein d'un même accueil. Cependant, la constitution des groupes d'activités devra être opérée, dans la mesure du possible, en rassemblant les jeunes d'une même école ou groupe scolaire.
Les enfants inscrits au périscolaire seront divisés dans deux lieux différents :
Foyer socio culturel (en face de l'école élémentaire) sera consacré aux Maternelles le midi et soir
Le Périscolaire situé au 1er étage de l'école élémentaire sera consacré aux Primaire le matin et le soir.
A partir de 18h, les maternelles rejoindront la salle informatique de l'école élémentaire (1er étage)
Les enfants devront uniquement être récupérés devant les portes de chaque salle par un adulte masqué, aucun adulte ne sera autorisé à pénétrer dans les salles, ni a récupéré l'enfant dans la rue.

- **Possibilité de limiter au maximum le brassage des élèves**

3. Les moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez l'enfant

Lors de l'arrivée au périscolaire, l'animatrice prendra la température de l'enfant si celle-ci est à 38° vous devrez repartir avec l'enfant.

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'établissement doit conduire à l'éviction immédiate de l'enfant. Un parent devra venir chercher l'enfant sans délai.

En cas de doute sur les symptômes de l'enfant, une prise de température pourra être réalisée par un membre du personnel.

En cas de symptômes évocateurs, les parents de l'enfant seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant dans un lieu prévu à cet effet. L'enfant ne peut pas être accepté de nouveau sans les résultats de ce test.

Une information sera faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur, devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

4. La procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre enfant

Lorsqu'un cas positif est détecté, en référence au protocole sanitaire délivré par le ministère de l'éducation Nationale et de la Jeunesse, la conduite à tenir est :

- Isolement immédiat de l'enfant avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'enfant dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Prise de température avec un thermomètre sans contact.
- Appel des parents sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de la structure de la procédure à suivre par les parents à

savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de l'enfant dans un lieu prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'enfant, depuis les 48h précédant le début des symptômes.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières

5. Les numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements

Un numéro vert à destination du grand public, a été mis en place par le ministère des Solidarités de la Santé, ouvert 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU – Centres 15.

6. L'interdiction de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement

Afin de ne pas multiplier les cas contacts, les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

L'accueil des enfants devra être organisé de façon à ce, qu'il n'y ait pas d'attroupement de parents à l'entrée de la structure. Il est impératif de respecter les distances de sécurité et les marquages au sol.

Si les mesures de distanciation ne sont pas respectées lors de l'arrivée et le départ des enfants, des mesures plus strictes pourraient être mises en place.

7. Les points d'accueil et de sortie des enfants

- L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés pour le Périscolaire (1er étage de l'école primaire place des Baillis et foyer socio-culturel situé en face de l'école primaire place des baillis).

2 groupes seront constitués :

Groupe A : **les maternelles** :

- Foyer socio-éducatif en face de l'école primaire : l'entrée se fera par la porte Bleu du Rez de chaussée : matin et Soir F1
- Le Forfait 2 (18h) : les enfants iront au périscolaire 1 er étage de l'école primaire dans la salle informatique

Groupe B : **Primaires** :
- Périscolaire 1er étage école primaire : Matin et Soir Forfait 1 et 2

La pause méridienne :

Tous les enfants mangeront au foyer socio culturel.
2 services seront mis en place :

1er service 12h :

- 2 groupes : les maternelles et les CP/CE2

2ème service 13h : les CE1/ CM1 et CM2

L'arrivée…

- Les parents accompagneront l'enfant jusqu'à la porte d'entrée de la salle qui lui ai attribuée et ils porteront un masque.
- Les parents ne pourront pas s'attarder devant. Souhaite-leur une bonne journée avant de rentrer !
- Ne t'inquiète pas ton animatrice sera là pour t'accueillir.
- Avant d'entrer dans la salle, tu devras te laver les mains aux toilettes qui sont réservés à ton groupe.
- Le brassage des groupes seront limités au strict nécessaire,

Le départ…

- Après le goûter vers 16h30 et jusque 18h30, tes parents pourront venir te chercher mais n'ont toujours pas le droit de rentrer dans la salle, ton animatrice t'appellera

- Tu te laveras les mains et tu pourras les rejoindre

- Tes parents ou la personne qui vient te chercher portera un masque

- Aucun enfant ne sera autorisé à partir seul du centre

8. Les horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie

Les horaires des temps d'accueil périscolaire sont :

- Matin : 7h30 à 8h45
- Midi : 12h15 à 14h
- Soir F1 : 16h30 à 18h15
- Soir F2 : 18h15 à 18h30

9. Les activités

Le programme d'activités proposé doit tenir compte du protocole établi par le gouvernement et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise tant qu'ils sont consacrés à un seul groupe, un nettoyage régulier sera assuré.

Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités.

Toutes les activités intérieures ou extérieures
Tu resteras dans un espace délimité avec ton groupe.
Tes animatrices ont imaginé différents espaces auxquels chaque groupe aura accès à tour de rôle

sans se croiser, car même si tu en as vraiment envie, tu ne pourras plus jouer comme avant avec tes camarades. Mais ne t'inquiète pas, tu pourras tout de même :

- Faire des jeux
- Faire des bricolages
- Faire du sport
- Parler avec tes camarades dans un espace de paroles.
- Faire des petits parcours.
- Faire des rondes pour jouer à des jeux comme le chef d'orchestre…tout en respectant les gestes barrières

10. L'organisation du repas

- Repas dans les salles dédiées à chaque groupe
- Les enfants mangeront dans la mesure du possible avec leurs camarades de classe
- Maintien de la distanciation
- Sens de circulation (le personnel se déplace et non les enfants)
- Le brassage des groupes sera respecté
- Lavage des mains régulier
- Port du masque obligatoire pour le personnel en présence des enfants

Ce document est évolutif, et s'enrichira au fur et à mesure des expériences portées à notre connaissance.

XII. EMARGEMENT

Date et signatures de l'équipe d'animation :

NOM	PRENOM	DATE	SIGNATURE
MALERBA	Corinne		
JOMMINET	Frédérique		
TALANDIER	Valérie		
MORISSEAU	Nadine		
WERNER	Régine		
GLODEN	Pauline		
CARON	Mélodie		
DE VECCHI	Magali		
REMY	Michèle		
HUBERT	Amandine		